



## Syndicat National des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement

---

### CAP des IAE du 19 mai 2020

#### DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, chers collègues.

Monsieur le Président, nous ne nous attarderons pas sur la situation sanitaire actuelle et ses conséquences dans l'organisation du travail au sein des différentes structures du ministère ; cela est évoqué dans d'autres instances.

Notre déclaration liminaire se résume par conséquent en une série de questions pour lesquelles nous vous remercions d'avance de vos réponses précises.

#### RIFSEEP

Par la publication de l'arrêté du 14 février 2020 au journal officiel du 29 avril dernier, et notamment son article 6, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est désormais applicable aux IAE à compter du 1er janvier 2020.

Pourriez-vous nous faire un point précis sur la mise en œuvre de cet arrêté ? En effet, nous sommes très interrogatifs sur plusieurs points :

- Les erreurs constatées suite à l'utilisation du logiciel RENOIR RH, doivent être entièrement résolues avant la bascule RIFSEEP. Où en est-on du rattrapage de ces erreurs?
- Des informations reçues concernant nos collègues en poste sur le BOP 217 (MTES) nous laissent à penser que l'application du RIFSEEP pour eux, pourrait se faire dans la plus grande opacité. A ce jour, il semble que la cotation des postes n'ait pas été remontée auprès du collège des IGAPS. Quels ont été les critères appliqués pour que l'égalité de traitement avec nos collègues des autres BOP soit respectée ? Comment sera mis en place le CIA au MTES ?

- Pourriez-vous également nous faire un point de la situation au niveau des différents opérateurs à savoir l'ONF, l'ASP, France Agrimer ? Certaines informations non confirmées laissent entendre que les agents en poste à France Agrimer auraient un montant de primes plus élevé que pour l'ensemble des IAE du corps, qu'en est-il réellement ?
- Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les différentes dates retenues pour la mise en place de cette réforme ?
- Au titre de l'année 2020, le SNIAE/FO vous demande de bien vouloir attribuer un CIA à 100% pour l'ensemble des IAE. Nous ne voulons pas subir les mêmes déconvenues des Ingénieurs Formation Recherche qui, basculés un 01 juillet avec un CIA à 50 % en fin d'année, ont été bloqués à 70 % l'année suivante car leur CIA ne pouvait être augmenté de plus de 20 %.

### Lignes directives de gestion (LDG)

Le SNIAE/FO vous demande :

- De bien vouloir nous transmettre la liste des agents promouvables au tout début de la procédure permettant l'établissement des différents tableaux d'avancements. A notre connaissance, aucun texte réglementaire n'empêche cette communication préalable ;
- De bien vouloir indiquer, dans les différentes notes de service, le calendrier précis pour les différentes phases de la procédure ;
- De publier les différents tableaux d'avancements. Suite à ces publications, nous vous demandons, une fois par an, que la CAP puisse être un lieu de dialogue permettant de faire un bilan, notamment sur le respect des différents principes d'égalité ( femmes/hommes par exemple).

### Tenue d'une CAP à l'automne 2020 - Etat du corps des IAE

- Pourriez-vous nous confirmer la tenue d'une CAP à l'automne 2020 ? A cette occasion, comme c'est le cas depuis plusieurs années, le SNIAE/FO souhaite qu'un état du corps soit donné par le collège des IGAPS lors de cette prochaine CAP.

## **Mobilités**

Le SNIAE/FO renouvelle sa demande pour qu'un bilan soit fait, lors de la CAP de fin d'année 2020, concernant les procédures de mobilité mise en place cette année.

## **Politique Agricole Commune (PAC)**

Au sein de FO Agriculture et lors de la dernière CAP de 2019, nous vous avons alerté sur les difficultés que les services sont susceptibles de rencontrer suite au changement de prestataire pour la gestion du logiciel ISIS. Nos craintes s'avèrent fondées et perturbent le bon déroulement de la procédure de télé-déclaration PAC 2020. Par ailleurs, l'ensemble des agents travaillant en SEA, n'acceptent plus les directives infantilisantes de la DGPE ou de l'ASP. Nos collègues, au sein de ces services, ont suffisamment d'expérience pour se passer de ce genre de notes.

## **Concours interne d'accès au corps des IAE**

Pourriez-vous nous indiquer les différentes dates retenues pour la procédure qui devrait être mise en place au titre de l'année 2020 ? Nous croyons savoir que l'écrit aurait lieu fin juin, l'oral en septembre pour une rentrée seconde quinzaine d'octobre.

## **Charte de gestion et parcours professionnels**

Une nouvelle fois, le SNIAE/FO rappelle son attachement à la charte de gestion des IAE. Pourriez-vous nous confirmer que sa mise à jour pourra avoir lieu avant la fin de l'année 2020 ? Dans le même ordre d'idée, nous vous demandons, en parallèle d'envisager pour le prochain semestre, la mise à jour de la circulaire concernant les parcours professionnels des agents de catégorie A.

## **Rupture conventionnelle**

Par décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019, une indemnité spécifique de rupture conventionnelle a été mise en place dans la fonction publique. De nombreux collègues nous interrogent sur la mise en place au sein du MAA et d'autres ont déjà fait des demandes. De manière à pouvoir accompagner nos mandants, le plus efficacement possible, nous devons connaître l'ensemble des éléments sur ce dossier et en particulier vos critères. Pourriez vous nous dire si un groupe de travail est programmé très prochainement sur ce sujet et à quelle date ? Vous comprendrez que ce GT devient une priorité.

## Télétravail

La crise que nous subissons a démontré l'efficacité du télétravail. Dans ce domaine, le MAA était très en retard par rapport à d'autres ministères et nous n'osons même pas la comparaison avec les entreprises privées. Comme a dit le Président de la république, « il y a eu un avant, il y aura un après ». Nous vous demandons donc de reconsidérer votre « vision » sur le télétravail et de prévoir dès à présent des nouvelles normes et l'adaptation aux cycles de travail au sein de notre ministère.

## Management au sein du MTES

Le SNIAE/FO est de plus en plus souvent sollicité pour intervenir auprès de collègues en poste sur le BOP 217. Tous d'abord au sein de l'administration centrale du MTES, nous affirmons, sans risque d'être contredit, que le management appliqué, est l'un des plus mauvais constaté dans une structure administrative française. Ce sont des contraintes horaires non compatibles avec la vie privée (par exemple, avec la demande de note le soir après 17h pour un rendu le lendemain matin en début de matinée). Ce sont les déplacements d'office d'agents sans raison au bon vouloir de petits chefs. Ce sont des méthodes de management qui n'hésitent pas à rabaisser les meilleurs agents au profit de chefs de services qui souhaitent se « faire mousser » auprès de la hiérarchie. Ce sont les postes publiés vacants alors que les agents titulaires sont toujours en poste. Les exemples ne manquent pas hélas !

Il en est de même dans les DREAL. C'est d'autant plus difficile à vivre pour nos collègues, que nous savons tous que la baisse des effectifs imposés au MTES, concerne principalement les structures régionales.

Pour l'ensemble du MTES, il est fréquent de constater des situations de grande souffrance, de harcèlement dont sont responsables de petits « chefaillons » non sanctionnés par des chefs de services, ou directeurs qui ne prennent pas leurs responsabilités alors que la situation est connue.

A noter que les différents constats que nous sommes amenés à faire sont, dans l'immense majorité des cas, confirmés par le collège des IGAPS. Ceux-ci, sans aucun pouvoir, devraient pouvoir vous confirmer ces situations sans problème.

Les collègues en PNA au MTES sont également des agents du MAA. Même si nous saluons votre aide pour solutionner au cas par cas certaines situations très critiques, nous vous demandons d'intervenir plus fermement auprès de vos homologues RH pour que cesse de tels agissements.

Je vous remercie pour votre attention.